



Communiqué de presse de Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER et Sylviane NOEL

Bonneville, le 14 octobre 2019

**Intervention de Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER et Sylviane NOEL
auprès de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale
concernant les craintes liées au baccalauréat pour les élèves du Pôle Espoir
Ski**

Alertés par les élèves sportifs de haut niveau section ski, mais aussi par leurs parents et le corps enseignant, notamment ceux du Lycée du Mont-Blanc René Dayve de Passy (74190) suite à l'entrée en vigueur à partir de 2021 de la réforme du baccalauréat, Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER et Sylviane NOEL viennent de saisir Jean-Michel BLANQUER.

Les élèves skieurs et snowboarders des Pôles France-Espoirs ont, en effet, une scolarité aménagée pour leur permettre de mener à bien leur projet sportif mais aussi scolaire. Ils suivent ainsi les enseignements de première et de terminale sur 3 ans, au lieu de 2 ans pour le cursus traditionnel. Les élèves qui ont terminé leur classe de seconde en juin 2018 et sont actuellement inscrits dans les filières S ou ES passeront donc leur baccalauréat en juin 2021. Or, il semblerait que cette promotion d'élèves ne puisse pas passer le baccalauréat correspondant à la filière dans laquelle ils sont inscrits et pour laquelle ils se préparent déjà. Il leur aurait été indiqué que les épreuves qu'ils devront passer en juin 2021 correspondront à celles du nouveau baccalauréat.

Si cette décision venait à se concrétiser, elle aurait des conséquences désastreuses, à la fois sur le plan scolaire mais aussi sportif, pour les élèves de première de la promotion 2018 – 2019 dont certaines épreuves de l'ancien baccalauréat (TPE, épreuves scientifiques) ont déjà été passées.

Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER et Sylviane NOEL ont donc immédiatement saisi Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, afin de l'alerter sur cette situation et pouvoir examiner avec lui la possibilité pour que les élèves sportifs de haut niveau section ski de première de la promotion 2018 – 2019 puissent disposer d'un régime dérogatoire et ainsi passer, en juin 2021, l'ancienne version du baccalauréat, pour laquelle ils se préparent actuellement.

Vous trouverez en complément de ce communiqué le courrier de saisine des trois parlementaires.